

Assurance contre le bris d'équipements

Une protection qui pourrait être vitale pour la survie de votre entreprise.



Il y a près de deux siècles, la révolution industrielle nous apportait son lot de nouvelles machines nous permettant de produire des biens plus rapidement et en plus grande quantité. Au départ, ces « machines » étaient principalement constituées de bouilloires produisant de la vapeur, donc des récipients sous pression communément appelés « machine à vapeur ». De cette révolution est née la garantie « bris de machines » au milieu du 19^e siècle.



Aujourd'hui, cette garantie couvre certains risques qui sont généralement exclus des polices d'assurance des entreprises. Cette garantie couvre non seulement les dommages à l'objet lui-même, mais aussi les dommages causés aux autres biens.



Elle couvre notamment l'explosion de chaudières sous pression, l'arc électrique (court-circuit) et le bris mécanique. En plus de couvrir les dommages aux biens, il est possible d'assurer les dommages indirects, dont les pertes d'exploitation et de bénéfices dus à l'arrêt temporaire de la production à la suite d'un sinistre.

À l'aube du 21^e siècle, la police d'assurance de bris d'équipements ne couvre plus seulement les risques pouvant atteindre les chaudières à vapeur. Cette protection peut également couvrir les panneaux électriques, les systèmes de climatisation et de chauffage ainsi que les systèmes informatiques qui sont de plus en plus performants, mais aussi de plus en plus complexes et dispendieux à réparer. Vous pourriez faire face à des risques tels que :

- Survolage électrique;
- Court-circuit;
- Bris de compresseurs;
- Fissuration d'une chaudière;
- Bris d'un système de fabrication assistée par ordinateur;
- Et plusieurs autres.

En ces temps où les entreprises doivent être de plus en plus compétitives, les répercussions d'une perte non assurée par une assurance contre le bris d'équipements peuvent être fatales pour l'entreprise. C'est donc pourquoi les entreprises doivent analyser adéquatement les conséquences auxquelles elles sont exposées afin de bien évaluer leurs risques.

Chez GPL, nos experts sont formés pour vous guider et répondre à vos besoins en ce qui concerne la protection contre le bris d'équipements. Nous avons plusieurs partenaires d'affaires spécialisés dans ce domaine et qui vous permettront de mener à bien vos activités et d'assurer la pérennité de votre entreprise.

Pour nous joindre :

Daniel Forget
dforget@gplassurance.com
☎ 450 781-2057

www.gplassurance.com

Solutions sur mesure | Service personnalisé

GPL
assurance

Les services de professionnels reconnus • Une expertise inégalée du marché de l'assurance • Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque • La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation • Des solutions à des problèmes complexes

Ce bulletin est produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une opinion sur les garanties d'assurance mentionnées, ni un avis juridique.